

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF44

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Breton, M. Brun, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Duby-Muller, M. Di Filippo, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Masson, M. Manuel, Mme Poletti, M. Quentin, M. Sermier, M. Straumann, M. Vialay et M. Viry

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:

I. – Compléter le 10° du C du II de l'article 60 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 par les mots :

« , à l'exception des indemnités correspondant aux congés payés non pris par le salarié dans le cadre d'un plafond de 10 jours ; ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli de l'amendement n° CF-43.